

Délibération n° 2021-307

OBJET : CONVENTION CADRE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR LES BAILLEURS/SYNDICS SUR FONDS PRIVÉS DES DÉPENSES LIÉES AUX POSTES GÉNIE CIVIL, ACHAT ET POSE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LES PROJETS SITUÉS SUR LES VILLES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	21
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 10 novembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 4 novembre 2021, s'est réuni à 22h14, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux

Délibération n° 2021-307

Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Lucie SELLEM	a donné pouvoir à	Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS

Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
--------------------------------	---------------------------------

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
-------------------------	-----------------------

Secrétaire de séance : Clovis CASSAN

Délibération n° 2021-307

OBJET : CONVENTION CADRE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR LES BAILLEURS/SYNDICS SUR FONDS PRIVÉS DES DÉPENSES LIÉES AUX POSTES GÉNIE CIVIL, ACHAT ET POSE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LES PROJETS SITUÉS SUR LES VILLES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur le territoire ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et des 8 villes (Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous) de développer le système de collecte par points d'apport volontaire (P.A.V.) ;

CONSIDERANT la prise en charge financière par les bailleurs/syndics du génie civil, de l'achat et de la pose des conteneurs enterrés ;

CONSIDERANT la nécessité de définir les rôles et obligations des trois parties ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » du 19 octobre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. APPROUVE les termes de la convention cadre, ci-annexée, entre les villes de Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous, les bailleurs/syndics et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la prise en charge sur fonds privés du financement des postes génie civil, achat et pose des conteneurs enterrés par les bailleurs/syndics ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 10 novembre 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



Délibération n° 2021-307

ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211110 - Imc 136644-DE
Date AR Préfecture : 18/11/2021

– Affichée / Publiée le : **17 NOV. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr